



DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation
Date : 15/09/2023
Affichée le : 15/09/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pouvoirs : 8
Absents excusés : 8

N° DELIBERATION
DL2305005

SEANCE - JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.

MM. et MMES Jacques GLORY, Alain BOSSON, Jacques MASSE, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Henri DUROS, Rodolphe LE BRETON, Claudine LE CROM, Sylvie SOHIER-DUPRE, Régine PASCO, Isabelle LE BRIS, Monique BONIN, Marylise BESNARD, conseillers municipaux.

SECRETARE DE SEANCE : Sylvie SOHIER-DUPRE.

ABSENTS EXCUSES :

- Joël FERRON donne procuration à Jean-Michel SCOUARNEC
- Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY
- Anne PERRIER donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
- Carole BIZET donne procuration à Régine PASCO
- Odile LE STRAT donne procuration à Philippe PRESSE
- Rozenn BOUGEARD donne procuration à Claudine LE CROM
- Béatrice BOULANGER donne procuration à Monique BONIN
- Joël HUBY donne procuration à Marylise BESNARD

FONCIER

Ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public en vue d'une cession - la parcelle AB506 correspondant au parking de la piscine

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une ouverture d'enquête publique préalable à la désaffectation du domaine public pour les dossiers suivants :

- **Ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du Domaine Public d'une emprise de la parcelle AB506 correspondant au parking de la piscine**

La Commune est saisie d'une demande d'échange présentée par la société IMMALDI ET COMPAGNIE en vue d'une reconfiguration d'implantation du magasin « ALDI », actuellement édifié sur la parcelle AB565 leur appartenant. Le projet d'échange étant de vendre une emprise d'environ 2800 m² sur la parcelle AB506 d'une contenance totale de 4819 m² et d'acquérir une emprise d'environ 2200 m² sur la parcelle AB565 d'une contenance totale de 5039 m² tel que figurant au plan suivant :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;
- Vu le plan annexé ;
- Considérant le projet de cession à **la société IMMALDI ET COMPAGNIE**;
- Considérant que préalablement à la cession, l'emprise foncière susvisée doit faire l'objet d'une désaffectation et d'une procédure de déclassement pour intégrer le domaine privé de la Commune ;
- Considérant que le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte à la circulation assurée par la voie ;
- Considérant qu'une enquête publique est, dès lors, rendue nécessaire selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière ;

- Considérant que la désaffectation et le déclassement seront prononcés par délibération, à l'issue de l'enquête et des conclusions du Commissaire-enquêteur,



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à l'enquête publique du projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 2800 m² sur la parcelle AB506 d'une contenance totale de 4819 m² correspondant à une partie du parking de la piscine en vue d'un échange avec la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique et à solliciter la désignation d'un Commissaire-enquêteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure de désaffectation et de déclassement.

Acte certifié exécutoire par :

- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le :

28 SEP. 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents

(suivent les signatures)

Pour expédition certifiée conforme

LOUDEAC, le

28 SEP. 2023

LE MAIRE,
Bruno LE BESCAU

La Secrétaire de séance,
S. SOHIER-DUPRE

